**BANQUE DE DONNEES DE L’ETAT DES SOLS (BDES)**

**FEUILLET EXPLICATIF PARCELLE PÊCHE**

**Quelles sont les informations recensées par la BDES et comment y accéder ?**

sol.environnement.wallonie.be/proprietaire-exploitant-parcelle-peche

La BDES compile, pour chaque parcelle cadastrale, les données disponibles liées à un état de pollution éventuel du sol, passé ou présent, ainsi que celles portant sur l’exercice sur la parcelle d’une activité potentiellement à risque pour le sol.

Ces données sont fournies par différents organismes publics, les « sources de référence », qui en disposent dans le cadre de leurs activités.

De ces données découlent un classement des parcelles, dont certaines se voient attribuer une couleur « pêche ». La couleur des parcelles est visible sans authentification. Pour accéder aux données précises et donc savoir pourquoi une parcelle a été classée sous une catégorie spécifique, le demandeur doit s’identifier au préalable.

**Comment introduire une demande de rectification des données de la BDES ?**

Une fois authentifié, le citoyen peut introduire une demande de rectification des informations relatives à une ou plusieurs parcelles s’il estime que celles-ci ne sont pas correctes.

Cette demande doit être introduite via l’onglet rectification du site de la BDES et devra être justifiée avec la preuves des éléments avancés.

Les demandes sont examinées par l’administration, qui avisera le demandeur de la suite réservée à sa requête. Durant la procédure de rectification, la parcelle conserve les caractéristiques initiales.

Des précisions sur le fonctionnement de la BDES et la procédure détaillée de rectification sont disponibles sur le site :

sol.environnement.wallonie.be/demander-rectification-bdes

Le call center de la Wallonie est également à la disposition gratuite des citoyens au numéro de téléphone **1718.**